

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 23 Avril 2018

N° 2018/04/14

Date de la convocation	16/ 04/ 2018
Présents : 18	<u>Votes</u> : 20
Absents : 7	Pour : 16
Représentés : 2	Contre : 4

L'an deux mille dix huit et le vingt trois Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BORGNAT Géraldine, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient absents : MM. ARNAUD-PONCY Pierrette, BALLESTER Christian, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Monsieur José ROIG à Madame Aleksandra DJUROVIC
- Monsieur David SEBASTIAN à Monsieur Claude VALERO

Objet : Subvention à l'Etoile sportive Paulhan - Pezenas – année 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2018, un crédit de 60 000,00 € a été inscrit afin de pouvoir verser aux associations locales, d'une part une subvention de fonctionnement et d'autre part les aider à financer certains projets spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix Pour et 4 voix Contre,

- Attribue une subvention de 15 000,00 € à l'Etoile Sportive Paulhan-Pezenas pour l'année 2018

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180423-2018-04-14-DE
Date de télétransmission : 03/05/2018
Date de réception préfecture : 03/05/2018

Dit que cette dépense est inscrite au budget primitif 2018, section d'exploitation, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180423-2018-04-14-DE
Date de télétransmission : 03/05/2018
Date de réception préfecture : 03/05/2018